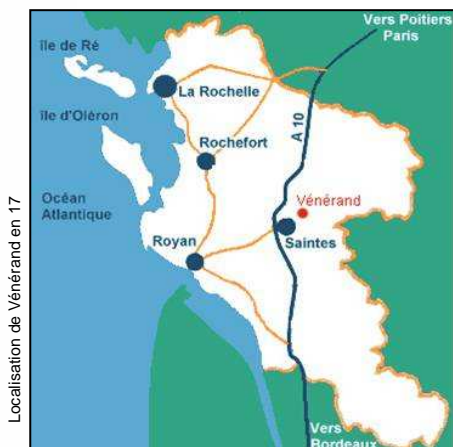
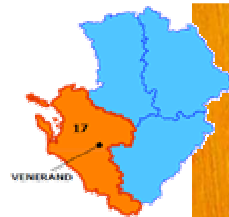


L'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU®) du PLU de Vénérand



Localisation de Vénérand en 17

Vénérand en bref

Environ **700 habitants** (610 en 1999) sur 965 ha.

A **8 km au Nord - Est de Saintes** (2e couronne).

Pas de centre bourg traditionnel.

Un habitat regroupé au sein de petits « villages ».

Un **patrimoine boisé important** (1/3 du territoire) sous utilisé

Contexte et Objectifs

Située au Nord-Est de Saintes, Vénérand est une commune rurale qui appartient à la communauté de communes du Pays Santon. Cette municipalité en pleine croissance démographique aspire à un développement maîtrisé en cohérence avec son caractère rural. En octobre 2003 lors de la transformation de la prescription de son P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) en P.L.U. (Plan Local

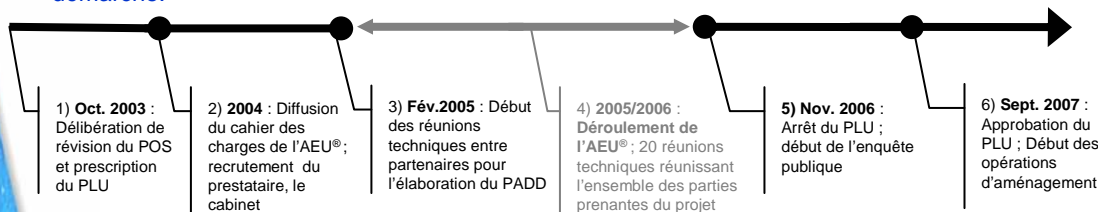
d'Urbanisme), la commune décide de travailler sur l'intégration des enjeux environnementaux au-delà de la stricte réglementation. Elle choisit alors d'y associer une démarche AEU® pour accompagner la mise en œuvre des objectifs communaux : affirmer le centre bourg et maintenir l'identité des villages ; liaisons piétonnes et cyclistes en site propre entre les différents lotissements et la place du village ; maîtrise de la pression foncière.

Présentation de la démarche

L'AEU® est une démarche innovante qu'accompagne l'ADEME. Prenant la forme d'une étude d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, elle permet une prise en compte transversale de l'environnement sous des applications diverses (énergie, déplacement, gestion des déchets...) lors de l'élaboration de PLU, de SCOT (Schéma Cohérence Territoriale) ou de ZAC (Zone d'Aménagement Concerté). En l'espèce, il s'agit d'une AEU® intégrée, car elle a été réalisée par le bureau d'étude en charge de l'élaboration du PLU.

Méthodologie

- **Méthode** : des partenariats privilégiés avec le CAUE 17, la DDE17 et le service urbanisme de la communauté de communes du Pays Santon.
- **Animation** : organisée au travers de réunions thématiques, l'AEU® est avant tout une démarche devant réunir les différentes parties du projet. Lors de ces réunions sont abordés les enjeux environnementaux et discutées les solutions à mettre en œuvre pour diminuer l'impact environnemental du PLU.
- **Outils utilisés** : grille méthodologique produite par le bureau d'étude qui synthétise la transcription des enjeux d'aménagement du territoire de Vénérand dans le projet PLU.
- **Rôle de l'ADEME** : accompagnement, soutien technique et financier pendant toute la démarche.



Chiffres clés et principaux résultats

1999/2007 : croissance démographique +12% (source municipale)

Coût de la mission intégrée:

- Mission PLU 18 500 €HT par le cabinet EAU
- Mission AEU® 8 250 €HT par le cabinet EAU

Subvention ADEME/Région : 70% de l'AEU® soit 5775 €

Les Points Forts du projet

Les grands principes inscrits dans le PADD:

- Maîtriser le développement communal (pop. de 850 hab. d'ici 10 ans).
- Affirmer le centre bourg et maintenir l'identité des villages (aménagement d'une place de village, permettre une extension mesurée).
- Favoriser les circulations non polluantes et gérer la circulation automobile (liaisons piétonnes et cyclistes avec le bourg).
- Mettre en valeur le patrimoine et développer le potentiel touristique (protection, aménagement du patrimoine exceptionnel)
- Valoriser le caractère rural et agricole de la commune.
- Préserver l'environnement (préservation des espaces sensibles, limitation des pollutions urbaines).

Détails techniques

Transcription réglementaire de l'AEU® :

- Dans le plan de zonage :
 - Ouverture de l'urbanisation maîtrisée et cohérente avec l'évolution démographique.
 - Zones constructibles en fonction des réseaux existants
 - Réserves d'espaces pour cheminements piétons.
- Dans le règlement :
 - Autoriser certains matériaux et équipements pour permettre une architecture bioclimatique.
 - Imposer la gestion des eaux pluviales à la parcelle.
 - Adapter les voiries aux usages qu'elles supportent.
 - Interdiction des haies mono spécifiques, essences adaptées préconisées et préservation des espaces boisés.
- Orientation d'aménagement :
 - Prendre comme modèle de référence les querreux (espace semi-privatif traditionnel de Charente Maritime, permettant aux résidents de se regrouper).
 - Principe de sens unique privilégié, voies de desserte et non de transit.
 - Liaison piétonne et cycliste en site propre entre les différents lotissements et la place du village.
 - Espace tampon pluvial et lieu de rencontre au Sud.

Pour aller plus loin

•Site Internet
www.ademe-poitou-charentes.fr

•Contacts
Mairie de Vénérand : 05.46.97.77.03
Bureau d'étude EAU : Valérie LEGOFF
Tél. 05.56.52.82.18
Courriel : legoff.eau@tiscali.fr
Contact ADEME : Charlene ANGUIS
Tél. 05.49.50.12.12
Courriel : charlene.anguis@ademe.fr

•Références
Ouvrage : « Réussir un projet d'urbanisme durable, méthode en 100 fiches pour une AEU » (édition Le Moniteur)
Plaquette : « l'AEU pour concilier urbanisme et environnement »

Animation/concertation :

- 20 réunions techniques avec l'ensemble des partenaires (ADEME, municipalité, Pays Santon, DDE...)
- 2 réunions publiques de présentation du projet (70-80 personnes).

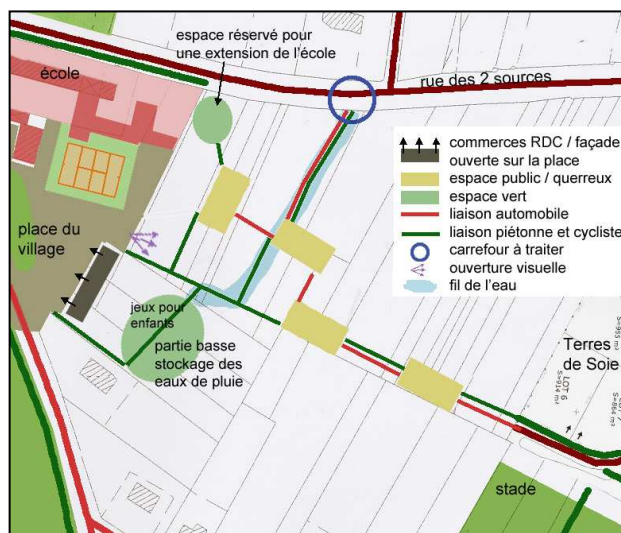
Témoignage

« L'intérêt de la démarche AEU est de se poser les bonnes questions sur les enjeux environnementaux à l'échelle communale et de réfléchir aux mesures de préservation de l'environnement qui doivent accompagner le programme de développement urbain.

Le PLU est un vecteur de cette démarche (AEU) bien que le cadre réglementaire ne permette pas d'intégrer toutes les préconisations environnementales. Le PADD doit permettre d'inscrire les grands objectifs communaux, c'est la « porte d'entrée » de l'AEU dans le PLU. Un Cahier des Recommandations peut compléter utilement la constitution du PLU, car même s'il n'a pas de valeur juridique, il permet d'intégrer les prescriptions qui n'ont pu être insérées dans le règlement et sert de fil conducteur pour les élus et les acteurs de l'aménagement.

En parallèle à l'élaboration du PLU, une étude hydraulique complémentaire, initiée par l'AEU, peut être menée pour répondre à des problèmes de débordements pluviaux. »

Mme Guérineau, Chargée d'études à la CDC du Pays Santon



Orientation d'aménagement : un quartier nouveau au cœur de Vénérand



6, rue de l'Ancienne comédie
BP 452 – 86011 Poitiers Cedex
<http://www.ademe-poitou-charentes.fr>